



Partage de la garde d enfant

Par **ingrid62**, le **25/05/2008** à **08:12**

bonjour alors voila je voudrais me separer de mon ami je souffre enormement et je sui meme battu ce ki me retien c mon bebe de 9 moi deja parceke je me retrouverai san rien je recommencera a zero bien que je travaille
je ne voudrai meme pa avoir de garde partager je ne veu pa l empecher de voir son fils mais je ne veu pa lui laisser la nuit car il boi merci de votre reponse

Par **novice43**, le **28/05/2008** à **19:17**

bonjour,

Il faut agir dans l'intérêt de l'enfant. Si vous considérez qu'il y a danger pour vous même et votre enfant, vous devez vous séparer de ce Monsieur. Il est vrai que vous pouvez craindre des représailles. Auquel cas, prenez rendez vous auprès du Centre d'Information des Droits des Femmes de votre département, ils seront à même de vous aider.

POur le droit de visite, le père a son droit qui plus est si l'enfant a fait l'objet d'une reconnaissance. Vous ne pourrez malheureusement pas vous y opposer sauf jugement de tribunal jugeant le danger ou l'insécurité de la garde ou du droit de visite par le père.

Cordialement,

PS : Bon courage... Ne restez pas avec un homme qui vous bat.